Du jeudi 23 juin au dimanche 26 juin 2022 4 jours (7 ou 8 réunions)	**XXXVes Championnats de France Eté Open** **Date limite de qualification dimanche 05/06/2022**	Lieu : MULHOUSE (Haut-Rhin) Bassin : 50m. Compétition d'animation

Conditions d'accès
Catégories d'âges : 25 ans et plus (1997 et avant) dames et messieurs – Catégories FINA

Engagements

- Date limite de qualification : 05/06/2022
- Proposition extraNat : du 12/06/2022 au 19/06/2022
- Liste des engagés : 20/06/2022
- Réunion technique : 22/06/2022 à 18h30 (Liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 (reclamation.maitres@ffnatation.fr)

Catégories d'âges concernées

Individuels			
C1 :	Nés entre 1993 et 1997	C2 :	Nés entre 1988 et 1992
C3 :	Nés entre 1983 et 1987	C4 :	Nés entre 1978 et 1982
C5 :	Nés entre 1973 et 1977	C6 :	Nés entre 1968 et 1972
C7 :	Nés entre 1963 et 1967	C8 :	Nés entre 1958 et 1962
C9 :	Nés entre 1953 et 1957	C10 :	Nés entre 1948 et 1952
C11 :	Nés entre 1943 et 1947	C12 :	Nés entre 1938 et 1942
C13 :	Nés entre 1933 et 1937	C14 :	Nés entre 1928 et 1932
C15 :	Nés en 1927 et avant		

Relais (addition de l'âge des quatre relayeurs)			
R1 :	Entre 100 et 119 ans	R2 :	Entre 120 et 159 ans
R3 :	Entre 160 et 199 ans	R4 :	Entre 200 et 239 ans
R5 :	Entre 240 et 279 ans	R6 :	Entre 280 et 319 ans
R7 :	Entre 320 et 359 ans	R8 :	360 ans et plus

Contenu du programme

Epreuves individuelles (16 en dames et 16 en messieurs)
50 nage libre, 100 nage libre, 200 nage libre, 400 nage libre, 800 nage libre, 50 dos, 100 dos, 200 dos, 50 brasse, 100 brasse, 200 brasse, 50 papillon, 100 papillon, 200 papillon, 200 4N et 400 4N.

Organisation des séries
Les épreuves individuelles pour les 50, 100 et 200m seront distribuées par catégorie. Pour les 400 et 800m, ce sera une distribution au temps d'engagement.

Epreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte) : 4 x 50 NL, 4 x 50 4N, dames, messieurs et mixte*.
Les épreuves de relais seront distribuées par catégories.
* Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.
La composition des relais devra se faire au plus tard deux heures avant ladite épreuve.

Toute équipe qui modifiera sa composition sur place et qui changera de catégorie pourra concourir, mais ne sera pas classée.
Tout nageur qui ratera sa série, et ce quelle qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

Jury

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Mode de qualification

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1997 et avant), ayant souscrit une licence compétiteur à la Fédération Française de Natation ou licencié à une fédération étrangère.
Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification ne pourront pas être engagés.

ATTENTION : Qualification au championnat de France (N1) suite aux N2

c) Si le nageur est qualifié sur une course, il peut nager aux championnats de France Eté : N + 2 courses (sauf sur 200, 400 et 800).
d) b) Si le nageur est qualifié sur deux courses, il peut nager aux championnats de France Eté : N + 1 course (sauf sur 200, 400 et 800).

Un nageur qualifié aux championnats France sur une course ne pourra plus s'engager en N2

En raison de l'épidémie du COVID-19 et exceptionnellement : les nageurs devront justifier, pour chaque course, d'un temps réalisé du 01/01/2017 au 15/09/2021, sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral. Pour la saison en cours (du 16/09/2021 au 15/09/2022), seuls les temps réalisés lors des championnats départementaux, régionaux, interrégionaux ainsi que lors des meetings labellisés nationaux et des interclubs (poules qualificatives régionales et finale nationale pourront être utilisés pour s'engager aux championnats de France. Les temps de référence sont des temps en bassin de 50m. Un nageur qui n'aurait pas de temps en bassin de 50 m ou dont le temps ne rentrerait pas dans la grille de qualification grand bassin mais qui aurait nagé l'épreuve en bassin de 25m pourra s'engager avec son temps converti à condition que celui-ci entre dans la grille de qualification grand bassin.

NB : les temps doivent être réalisés uniquement lors des compétitions maîtres

ATTENTION : Qualification effectuée lors des compétitions internationales
Seules les performances réalisées lors des compétitions internationales inscrites aux calendriers de la LEN ou de la FINA seront intégrées dans la base fédérale et permettront de se qualifier aux championnats de France, sauf celles qui seraient nagées aux mêmes dates que ces dernières.

Les temps intermédiaires (uniquement le 400 NL au cours d'un 800 NL ou d'un 1500 NL et le 800 NL au cours d'un 1500 NL) réalisés lors de compétitions qualificatives pourront être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du DTN. Cette demande devra nous parvenir par mail (maitres@ffnatation.fr), au plus tard, le jeudi 16 juin 2022.

Modalités d'engagements

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du dimanche 12 juin au dimanche 19 juin 2022, via la gestion des engagements extraNat.fr. Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extraNat.fr. La publication de la liste des engagés sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra le lundi 20 juin 2022.
La publication de la liste de départ sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra à l'issue de la réunion technique. Tout engagement supplémentaire effectué lors de la réunion technique sera éventuellement possible (sous réserve d'accord du délégué et de disponibilité de place) mais son tarif peut être majoré (voir règlements financiers).

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

Classement national des clubs en maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

Grille de calcul

Niveau	Pts
Nageur ayant réalisé au moins 1 compétition en natation Maîtres et inférieure et égale à 299 points *	10
Nageur ayant réalisé 1 performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé 1 performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé 1 performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé 1 performance d'une valeur supérieure et égale à 1000 points* à la table de cotation fédérale	160

**Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.*

Classement national des clubs – Classement « Trophée Elite »

Principe

Le classement des clubs de chaque championnat de France prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie.

Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats.

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1er :	11 pts	6e :	5 pts
2e :	9 pts	7e :	4 pts
3e :	8 pts	8e :	3 pts
4e :	7 pts	9e :	2 pts
5e :	6 pts	10e :	1 pt

Récompenses

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ».
Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des championnats Open ».
Les trois premiers nageurs français de chaque épreuve recevront une médaille. En cas de présence de nageurs étrangers sur le podium, seul le meilleur sera récompensé. Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés.
Un seul relais open sera récompensé.
Pour être engagé, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.
Les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre ni au titre de champion de France ni détenir un record de France, mais seront déclarés vainqueurs des championnats de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France.
Les médailles sont laissées au libre choix de l'organisateur après validation par la FFN.

Programme et horaires

En fonction du nombre d'engagements, une coupure d'une heure sera programmée en milieu de réunion.

Jeudi 23 juin 2022

1ère réunion

Ouverture des portes : 7h30
Début des épreuves : 9h00

1	800 NL messieurs
2	100 Dos dames
3	100 Dos messieurs
4	100 Brasse dames
5	100 Brasse messieurs
6	50 NL dames
7	50 NL messieurs
8	200 Papillon dames
9	200 Papillon messieurs
10	4 x 50 4N mixte

Vendredi 24 juin 2022

2e réunion

Ouverture des portes : 7h30
Début des épreuves : 9h00

11	800 NL dames
12	50 Papillon messieurs
13	50 Papillon dames
14	200 Dos messieurs
15	200 Dos dames
16	100 NL messieurs
17	100 NL dames
18	400 4N messieurs
19	400 4N dames
20	4 x 50 4N messieurs
21	4 x 50 4N dames

Samedi 25 juin 2022

3e réunion

Ouverture des portes : 7h30
Début des épreuves : 9h00

22	400 NL messieurs
23	400 NL dames
24	200 Brasse messieurs
25	200 Brasse dames
26	50 Dos messieurs
27	50 Dos dames
28	200 4N messieurs
29	200 4N dames
30	4 x 50 NL messieurs
31	4 x 50 NL dames

Dimanche 26 juin 2022

4e réunion

Ouverture des portes : 7h30
Début des épreuves : 9h00

32	200 NL dames
33	200 NL messieurs
34	100 Papillon dames
35	100 Papillon messieurs
36	50 Brasse dames
37	50 Brasse messieurs
38	4 x 50 NL mixte

Voir grille de qualification en annexe